

**2019**

**Gemeng Bous**



**Infos 08/2019**

**07.08.2019**



# Commune de Bous

## Rapport conseil communal

### Séance publique du 07 juin 2019

---

Présences :	Carlo Kütten	bourgmestre
	Netty Simon-Kill	échevine
	Joé Beissel	échevin
	Jos Johanns	conseiller
	Pierre Braun	conseiller
	Patricia Gonzalez	conseiller
	Aurore Rössler	conseiller
	Bernd Zimmer	conseiller
	Antonio Da Costa Araujo	conseiller
	Marc Schmit	secrétaire

---

#### Absences :

---

#### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mai 2019**

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil communal du 03 mai 2019.

#### **2) Déclarations de recette**

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recettes

#### **3) Chemins ruraux**

Le conseil communal, ayant entendu, les interpellations du conseiller Jos Johanns, quant à l'aménagement de la piste cyclable et particulièrement l'absence de réponse du Ministère du développement durable et quant à l'empierrement d'un chemin pédestre de la rue de Heisburgerhof à Assel vers la rue d'Oetrange (N28), ainsi que les explications du collègue échevinal y relatif et ayant pris note de la proposition du conseiller Pierre Braun quant à l'aménagement du chemin rural « A Séilert » à Bous, a approuvé à l'unanimité le programme annuel d'amélioration et de remise en état de la voirie rurale et viticole pour l'année 2020 comme suit :

#### **1) Genehmigung des Sitzungsberichtes vom 3<sup>ten</sup> Mai 2019**

Der Bericht der Gemeinderatssitzung vom 3<sup>ten</sup> Mai 2019 wurde einstimmig angenommen.

#### **2) Einnahmeerklärungen**

Der Gemeinderat genehmigt mit den Stimmen der anwesenden Ratsmitglieder verschiedene Einnahmeerklärungen.

#### **3) Feldwegeprogramm 2020**

Nach zwei Interpellationen von Rat Jos Johanns betreffend die Gestaltung eines Fahrradweges sowie die Anlegung eines Fußgängerweges entlang der „Rue de Heisburgerhof“ bis zur „Rue d'Oetrange“ in Assel und den diesbezüglichen Erklärungen des Schöffensrates, insbesondere die fehlende Antwort des Ministeriums für nachhaltige Entwicklung, sowie eines Vorschlages von Rat Pierre Braun betreffend die Neugestaltung des Feldweges „A Séilert“, hat der Gemeinderat einstimmig das Feldwegeprogramm für 2020 gemäß der hier angeführten Tabelle, gutgeheißen.

Localité	Section	Lieux-dits	Nature des travaux	Longueur	Largeur	Exercice
Assel	B	Kopp	Empierrement	300 m	3.50 m	2020
Bous	A	Asselbaach/Séilert	Reprofilage /Mise en œuvre de béton asphaltique	800 m	3.50m	2020
Bous	A	Herdermillen, an der Uecht, an den Ecken, Bënzebiirchen, Schleekebiereg	Empierrement avec dalles en beton (Fahrbahnplatten)	1300 m	3.50m	2020

#### **4) Règlements de circulation**

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité un nouveau règlement communal de circulation.

#### **5) Travaux de rénovation mairie**

Le conseil communal a décidé, suite à une analyse d'un devis de 97.110,00€ TTC pour des travaux de rénovation de la mairie de et à Bous, de charger le service technique de demander des offres supplémentaires pour les travaux de peinture et de toiture

#### **6) Compromis**

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité un compromis du 21 mai 2019 entre le collège échevinal de la commune de Bous et les époux Hermann-Arend, domiciliés à Mensdorf, relatif à la cession de quatre emprises de terrain, d'une contenance approximative de 10,11 ares, sises à Assel, au lieu-dit "om Wues", à la commune de Bous. Ladite transaction a lieu dans l'intérêt du réaménagement de l'Asselbaach dans la rue Stänzenger à Assel.

#### **7) Convention avec l'asbl « Amicale Pompjeeën Bous »**

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité, après discussion générale, une convention entre la commune de Bous et l'association « Amicale Pompjeeën Bous asbl » relative à la cession gratuite de matériel d'incendie à la commune de Bous, matériel qui sera cédé par la commune de Bous au CORPS GRAND-DUCAL D'INCENDIE ET DE SECOURS CGDIS. En contrepartie de ladite cession à la commune de Bous, cette dernière s'engage à mettre à la disposition de l'association Amicale Pompjeeën Bous une salle de réunion adéquate. La commune se réserve le droit de remplacer, en cas de besoin propre, cette salle par une autre salle répondant aux mêmes besoins. De plus, la commune de Bous mettra à disposition de l'association un emplacement

#### **4) Verkehrsreglement**

Der Gemeinderat hat einstimmig ein neues Verkehrsreglement gutgeheißen.

#### **5) Instandsetzung der Gemeinde**

Der Gemeinderat beschließt, nach Analyse eines Kostenvoranschlags in Höhe von 97.110,00€ TTC des technischen Dienstes, weitere Angebote für die Dachdecker- und Malerarbeiten anzufragen ehe eine Entscheidung getroffen werden kann.

#### **6) Vorvertrag**

Der Gemeinderat stimmt einem Vorvertrag vom 21 Mai 2019 zwischen dem Schöffenrat der Gemeinde Bous und den Eheleuten Hermann-Arend, wohnhaft in Mensdorf, betreffend die Abtretung von vier Teilparzellen (in etwa 10,11 Ar), gelegen in Assel „om Wues“ einstimmig zu. Die besagten Grundstücke werden benötigt im Rahmen der Umgestaltung der Asselbaach in der rue Stänzenger.

#### **7) Konvention mit der Asbl « Amicale Pompjeeën Bous »**

Der Gemeinderat genehmigt, nach einer allgemeinen Diskussion, einstimmig eine Konvention mit der Asbl „Amicale Pompjeeën Bous“. Diese Konvention sieht die kostenlose Abtretung von Feuerwehrmaterial an die Gemeinde Bous vor, welche ihrerseits dieses Material umgehend an den CORPS GRAND-DUCAL D'INCENDIE ET DE SECOURS CGDIS abgibt. Als Gegenleistung stellt die Gemeinde der Asbl « Amicale Pompjeeën Bous » einen geeigneten Versammlungsraum zur Verfügung, dies solange kein Eigenbedarf der Gemeinde besteht. Sollte dies der Fall sein, wird ein anderer Raum zur Verfügung gestellt. Des Weiteren stellt die Gemeinde der Asbl « Amicale Pompjeeën Bous » 2 Stellplätze für Anhänger in einem geschlossenen Gebäude zur Verfügung.

adéquat à l'intérieur d'un bâtiment communal propre ou loué pour l'entrepôt de deux remorques.

**8) Nomination de personnel enseignant – Nomination de candidats**

a) Le conseil communal a proposé avec la majorité des voix Madame Tamara Kummer au poste d'institutrice dans le cycle 1 pour l'année scolaire 2019 - 2020

b) Le conseil communal a proposé avec la majorité des voix Madame Carole Kill au poste d'institutrice dans les cycles 2 à 4 pour l'année scolaire 2019 -2020

**9) Divers**

- Le conseil communal a confirmé la gratuité de l'accueil des élèves par la Maison Relais de 11 :55 à 12 :20 heures.

- Le conseil communal prend note qu'un agrément pour l'utilisation du Sport-a Kulturzenter comme local supplémentaire pour la maison relais pendant la pause de midi a été demandé et que la réponse ne parviendra qu'au début du mois de septembre. Cette mesure vise à augmenter de 25 places la capacité de la maison relais (actuellement 88 places) sans pour toutefois garantir l'admission de l'ensemble des élèves à midi.

- Le conseil communal a pris note des explications du collège échevinal relatif à la modification du PAP Kierchepad.

- Le conseil communal a pris note de la démolition projetée d'un hangar au lieu-dit « Stänzenger » à Assel.

- Le conseil communal a pris note des explications et informations du collège échevinal quant au rapport intermédiaire de la réunion du 16 mai 2019 des collèges des bourgmestres et échevins des communes de Bous et Waldbredimus sur la fusion projetée et donne son accord de principe pour élire la localité de Waldbredimus comme siège de la nouvelle commune.

**8) Ernennung von Lehrpersonal – Vorschlag von Kandidaten**

a) Der Gemeinderat nominiert per Mehrheitsentscheid Frau Tamara Kummer für die freie Lehrerstelle im 1<sup>ten</sup> Zyklus für das Schuljahr 2019-2020.

b) Der Gemeinderat nominiert per Mehrheitsentscheid Frau Carole Kill für die freie Lehrerstelle in den Zyklen 2 bis 4 für das Schuljahr 2019-2020.

**9) Verschiedenes**

- Der Gemeinderat bestätigt, dass die Betreuung der Kinder durch die Maison Relais von 11:55 – 12:20 für die Eltern kostenlos bleibt.

- Der Gemeinderat nimmt Kenntnis einer Anfrage bezüglich der Nutzung der „Buvette“ des Sport-und Kulturzentrums in der Mittagspause durch die Maison Relais. Die Genehmigungsprozedur wird voraussichtlich bis zum September andauern. Zweck dieser Maßnahme ist es die Kapazität der Maison Relais von derzeit 88 Plätzen um 25 zu erweitern.

- Der Gemeinderat nimmt Kenntnis der Erklärungen des Schöffennrates betreffend die Änderungen am PAP Kierchepad.

- Der Gemeinderat nimmt Kenntnis vom geplanten Abriss einer Scheune in Assel – Stänzenger.

- Der Gemeinderat nimmt Kenntnis der Erklärungen und Informationen des Schöffennrates betreffend den Bericht der Sitzung der Schöffennräte der Gemeinden Bous und Waldbredimus vom 16<sup>ten</sup> Mai 2019 bezüglich der geplanten Fusion. Der Gemeinderat zeigt sich prinzipiell einverstanden damit, dass der Sitz der neuen Gemeinde in Waldbredimus sein wird.



**myenergy**  
Luxembourg

## Setzen Sie auf Solarenergie

- Wenden Sie sich an myenergy und lassen sich beraten ob Ihr Dach für die Installation von Photovoltaikmodulen geeignet ist und sich eine eigene Anlage lohnt.
- Fragen Sie bei Ihrer Gemeinde nach, ob eine Genehmigung erforderlich ist.
- Ihr Fachhandwerker begleitet Sie bei der detaillierten Planung, den Installationsarbeiten, sowie der Inbetriebnahme und der Beantragung der finanziellen Beihilfen.

**Finden Sie alle wichtigen Schritte für Ihre Privatanlage auf [cleversolar.lu](http://cleversolar.lu)!**

**Ihr Dach ist nicht für die Installation von Solarmodulen geeignet? Werden Sie Mitglied einer Energiekooperative und produzieren Sie saubere Energie in einer Gemeinschaft!**

8002 11 90

[myenergy.lu](http://myenergy.lu)



funded by  
the European Union

Partner für eine nachhaltige  
Energiewende



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement



**myenergy**  
Luxembourg

## Misez sur l'énergie solaire !

- Consultez myenergy pour faire une analyse de votre situation et savoir si votre toiture est adaptée pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Demandez si une autorisation est nécessaire auprès de votre commune.
- Votre artisan spécialisé vous accompagnera ensuite pour la planification détaillée, les travaux d'installation, la mise en service ainsi que la demande de subventions.

**Consultez toutes les étapes à suivre pour votre installation photovoltaïque privée sur [www.cleversolar.lu](http://www.cleversolar.lu) !**

**Votre habitation ne se prête pas à l'installation de panneaux solaires ? Rejoignez une coopérative énergétique et produisez de l'énergie propre en collectivité !**

8002 11 90

[myenergy.lu](http://myenergy.lu)



funded by  
the European Union

Partenaire pour une transition  
énergétique durable



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement



## **Modifications sur le réseau RGTR au 15 septembre 2019**

### **Veillez consulter les horaires aux arrêts de bus concernés**

#### **160 Luxembourg - Stadtbredimus - Remich**

- Une adaptation des temps de parcours sur les itinéraires parcourus entre les différents arrêts est mise en place.
- L'arrêt SANDWEILER, Scheedbësch est intégré dans l'horaire de la ligne.
- La ligne prend son départ ainsi que son terminus dorénavant à l'arrêt LUX (Gare), Rue Heine et ne desservira l'arrêt LUX (Centre), F.D. Roosevelt qu'en direction de Luxembourg.
- La course 8980 J dép. 22 :10 est retardée de 20 min et devient 9100 J dép. 22 :30.

#### **161 Luxembourg - Stadtbredimus - Remich (scol.)**

- Une adaptation des temps de parcours sur les itinéraires parcourus entre les différents arrêts est mise en place.
- L'arrêt SANDWEILER, Scheedbësch est intégré dans l'horaire de la ligne.
- La course 3431 dép. 06 :45 prend son départ ainsi que son terminus dorénavant à l'arrêt LUX (Gare), Rue Heine et ne desservira l'arrêt LUX (Centre), F.D. Roosevelt qu'en direction de Luxembourg.
- La course 7139 J dép. 17 :03 est avancée de 45 min et devient 6869 J dép. 16 :18 avec suppression de la correspondance de la ligne 453.

#### **176 Luxembourg - Mondorf - Remich (scol.)**

- Une adaptation des temps de parcours sur les itinéraires parcourus entre les différents arrêts est mise en place.

#### **177 Luxembourg - Ellange - Remich - Erpeldange**

- Une adaptation des temps de parcours sur les itinéraires parcourus entre les différents arrêts est mise en place.

#### **425 Remich - Stadtbredimus - Mersch via Contern – Blaschette (scol.)**

- La course 6941 dép. 16:30 circule dorénavant du Mardi au vendredi scol. et devient 6941 dép. 16 :30.
- Ajout d'une course 6101 dép. 14 :10 avec origine MERSCH, Lycée Ermesinde.

#### **455 Mondorf - Remich - Grevenmacher (scol.)**

- La course 6971 dép. 16:35 est avancée de 45 min et devient 6701 dép. 15 :50.
- L'arrêt AHN, Op der Musel est intégré dans l'horaire de la ligne.

#### **457 Ersange - Bous - Grevenmacher (scol.)**

- La course 6971 dép. 16:35 est avancée de 45 min et devient 6701 dép. 15 :50.
- L'arrêt AHN, Op der Musel est intégré dans l'horaire de la ligne.



## Règlement temporaire de circulation

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 28 février 2019, portant adoption d'un règlement temporaire de circulation concernant l'aménagement d'un passage pour piétons dans la rue de Luxembourg à Bous, a été approuvée par décision de Madame la Ministre de l'Intérieur du 14 mars 2019, réf. 08c.

A partir de la date de la présente, la délibération prémentionnée est à la disposition du public à la maison communale de et à Bous – 20, rte de Luxembourg aux heures usuelles d'ouverture.

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours en annulation contre la décision du conseil communal du 28 février 2019 peut être introduit par ministère d'un avocat à la Cour devant les juridictions de l'ordre administratif dans un délai de trois mois à partir de l'affichage de la présente.

Bous, le 11 juillet 2019

Le collège échevinal,



## Redevance annuelle – Poubelle 40 litres pour déchets ménagers

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 21 décembre 2018 portant fixation d'une redevance annuelle à percevoir sur l'enlèvement des déchets ménagers moyennant une poubelle de 40 litres, a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 mai 2019 et par décision de Madame la Ministre de l'Intérieur du 06 juin 2019, réf. N° 82cx530f1.

A partir de la date de la présente, la délibération prémentionnée est à la disposition du public à la maison communale de et à Bous – 20, rte de Luxembourg aux heures usuelles d'ouverture.

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours en annulation contre la décision du conseil communal du 21 décembre 2018 peut être introduit par ministère d'un avocat à la Cour devant les juridictions de l'ordre administratif dans un délai de trois mois à partir de l'affichage de la présente.

Bous, le 19 juin 2019

Le collège échevinal,



## **Aménagement communal et urbanisme**

Conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de la commune de Bous du 04 avril 2019, portant adoption d'un projet d'aménagement particulier présenté par le bureau WEB Sàrl de Grevenmacher pour le compte de Monsieur Nicky Braun et de Madame Jessica Rommelfanger, domiciliés à Bous relatif à la construction d'une maison unifamiliale isolée sur des fonds sis dans la Montée des Vignes à Bous a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 17 juin 2019, réf. N° 18535/87C.

Le projet d'aménagement particulier prémentionné devient obligatoire trois jours après la présente publication et prend dès lors la désignation de plan d'aménagement particulier.

En application de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le projet visé ci-dessus est à la disposition du public à la maison communale, où tous les intéressés en pourront prendre connaissance pendant les heures de bureau.

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours en annulation contre la décision du Ministre de l'Intérieur peut être introduit par ministère d'un avocat à la Cour devant les juridictions de l'ordre administratif dans un délai de trois mois à partir de l'affichage de la présente.

Bous, le 25 juin 2019,

Le collège des bourgmestre et échevins,



# FERIENZEIT ... ABER SICHER! LES VACANCES ... EN TOUTE SÉCURITÉ !



**POLICE**  
LÉTZEBUERG 

Die Zeit der Ferien naht und viele Leute verbringen Ihren Urlaub im Ausland!

La période des congés approche et beaucoup de gens passent leurs vacances à l'étranger !

Um eine böse Überraschung bei Ihrer Rückkehr zu vermeiden, gibt die Polizei Ihnen einige Tipps:

Pour ne pas subir de mauvaise surprise lors de votre retour, voici quelques conseils de la Police :

## DAS SICHERE HAUS

## LA MAISON SÉCURISÉE

Überprüfen Sie die Sicherheitsvorkehrungen Ihres Hauses:

Vérifiez les dispositifs de sécurité de votre domicile :

- Schließen Sie sämtliche Türen und Fenster.
- Schalten Sie Ihre Alarmanlage ein.
- Stellen Sie sicher, dass Ihr Haus einen bewohnten Eindruck macht.

- Verrouillez les portes et fenêtres.
- Mettez le système d'alarme en marche.
- Faites en sorte que votre maison paraisse habitée.

## DIE POLIZEI WACHT

## LA POLICE VEILLE

Informieren Sie die Polizei über Ihre verlängerte Abwesenheit und nutzen Sie den gratis Präventionsdienst "Ferienzeit" der Polizei.

Informez la Police de votre absence prolongée et profitez du service de prévention gratuit de la Police « Départ en vacances ».

Die Polizei wird gelegentlich Präventionsstreifen im Rahmen ihrer allgemeinen Überwachung, Tag oder Nacht, bei Ihnen zu Hause durchführen.

La Police effectuera des patrouilles de prévention occasionnelles dans le cadre de sa surveillance générale, de jour ou de nuit, auprès de votre domicile.



## ANMELDUNG


## INSCRIPTION


Scannen Sie den untenstehenden QR-Code oder besuchen Sie die Seite [www.police.lu](http://www.police.lu), Rubrik E-Commissariat / Ferienzeit.

Scannez le code QR ci-dessous ou visitez le site [www.police.lu](http://www.police.lu), rubrique E-Commissariat / Départ en vacances.



## Service national de prévention de la criminalité

 (+352) 244 24 4033  
 [prevention@police.etat.lu](mailto:prevention@police.etat.lu)  
 [www.police.lu](http://www.police.lu)

 Cité Policière Grand-Duc Henri  
Complexe A, rue de Trèves  
L-2957 Luxembourg



## SUBSIDES SCOLAIRES

### AUX ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS MÉRITANTS

---

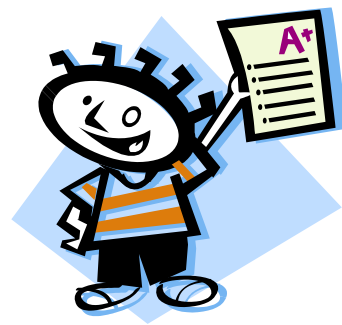
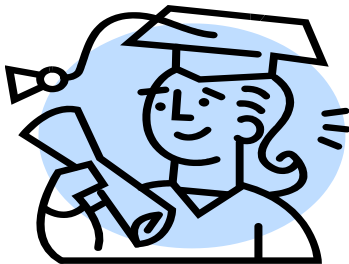
Par la présente, il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que les demandes de subside en relation avec les résultats obtenus pendant l'année scolaire 2018/2019 sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bous pour le **11 octobre 2019** au plus tard, accompagnées des pièces justificatives nécessaires. Les formulaires de demande sont à la disposition des intéressé(e)s au secrétariat communal aux jours et heures usuels d'ouverture ainsi que sur le site Web de la commune de Bous sous « Formulaires ».

Sachez que les élèves fréquentant une école de musique et ayant obtenu 75% du maximum des points possibles pourront également bénéficier d'un subside scolaire.

Pour toutes informations complémentaires, prière de vous adresser directement au secrétariat communal (tel. 2366927621/20).

Bous, en août 2019

Le collège échevinal





## SUBSIDE POUR SPORTIFS MÉRITANTS

---

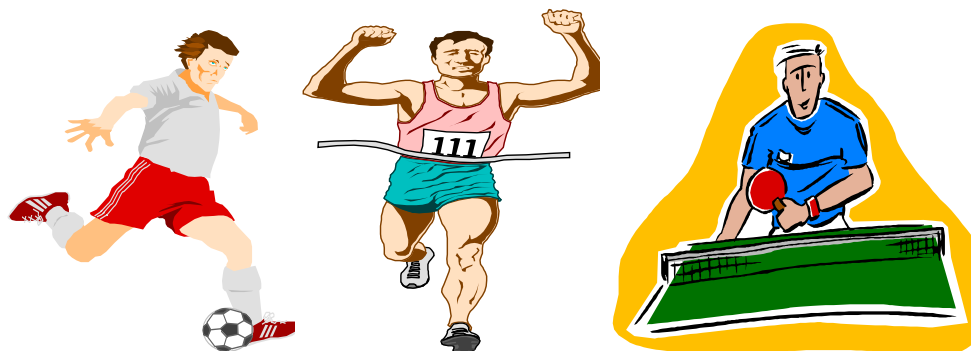
La commune de Bous se propose d'allouer aux sportifs individuels domiciliés sur le territoire de la commune de Bous et aux équipes sportives des associations locales ayant réalisé au courant de la saison 2018-2019 des performances individuelles ou collectives remarquables (champion, vice-champion, vainqueur de coupe ou finaliste, sélection pour un championnat du Monde, un championnat d'Europe, les Jeux des petits Etats d'Europe, ...) une récompense respectivement un subside. Le formulaire de demande est à la disposition des intéressé(e)s au secrétariat communal aux jours et heures usuels d'ouverture ainsi que sur le site Web de la commune de Bous sous « Formulaires ».

Les associations et sportifs concernés sont priés de bien vouloir transmettre avant le **11 octobre 2019** à l'administration communale de Bous une demande de subside avec les pièces à l'appui renseignant sur les performances réalisées.

Le relevé des équipes ou sportifs méritants des associations locales devra être remis par les associations respectives.

Bous, en août 2019

Le collègue échevinal





samedi après-midi  
en  
septembre

## Sortie vendanges 2019

Les caves Beissel et la Commission d'intégration de Bous vous invitent aux vendanges.

Rendez-vous un samedi après-midi de septembre dans les vignes pour couper le raisin, visiter les caves Beissel et bien-sûr déguster sur place les crus de la maison Beissel accompagnés d'amuses bouches "multi-culti" cuisinés par les membres de la commission.

La date exacte de cette sortie sera établie en fonction de celles des vendanges 2019 et sera communiquée par e-mail aux personnes préalablement inscrites.

Nombre de places limitées, inscription gratuite mais obligatoire **avant le 30 août** auprès de: Viviane Schock au tél.: 23 66 92 76 21 ou par e-mail: [viviane.schock@bous.lu](mailto:viviane.schock@bous.lu)

Merci de nous communiquer le nombre de participants (adultes et enfants).

## Ausfluch an Wäilies 2019

Kellerei Beissel an d'Integratiounskommissioun invitéieren iech an Drauwelies.

Rendez-vous a Samstennomëttan an de Wéngerten fir Drauwen ze liesen, Kellerei Beissel ze besichlegen an natierlech fir de Wäin vun der Kellerei Beissel ze schmaachen. Membren vun der Integratiouns-kommissioun preparéieren e Mauffel fir de klengen Honger.

De genauen Datum gëtt den ageschriwwenen Leit per Mail matgedeelt.

Limitéiert Plazen - Umeldung ass gratis, awer obligatoresch **bis den 30. August** beim Viviane Schock. Tel.: 23 66 92 76 21 oder Mail: [viviane.schock@bous.lu](mailto:viviane.schock@bous.lu) (Unzuel vun Erwuessen a Kanner uginn w e g).



Organisation: Commission d'Intégration